

FLASH
ACTIONS



**ÉGALITÉ POUR
TOUTES ET TOUS**
UNE VOLONTÉ POLITIQUE RÉSOLUE



**FEMMES CHEFFES
D'ENTREPRISES**

LE PROJET

ENTREPRENARIAT EN PAYS DE GRASSE

En 2024, 40% des entreprises ont été créées par des femmes, c'est dire la contribution significative qu'elles apportent à l'économie et plus largement à la société. Les réseaux de femmes cheffes d'entreprises permettent de **renforcer la visibilité des femmes dans les affaires, d'accompagner la prise de responsabilités des femmes cheffes d'entreprises** et plus largement **contribuent à réduire les inégalités** et à **encourager une culture d'inclusion**.

Localement, plusieurs réseaux sont actifs et enrichissent l'offre de service, proposée aux femmes, de l'émergence du projet de création d'entreprise à sa concrétisation, favorisant ainsi l'essor économique de tout un territoire.

Sur la base de l'engagement politique de Jérôme Viaud, Président de la CAPG soutenu par Marie-Louise Gourdon vice-présidente à l'égalité femmes - hommes



LES SERVICES ET LES PARTENAIRES MOBILISÉS EXPLIQUENT

Ressources Humaines Égalité femmes - hommes

La mise en réseau et le travail collaboratif sont des priorités que nous nous sommes donnés au sein des services et plus largement avec nos partenaires. Nous travaillons ainsi pour soutenir les réussites individuelles et collectives en mobilisant des moyens humains, des expertises multiples et par la mise à disposition d'équipements. Cette mutualisation accroît la performance et l'efficacité des actions qui favorise l'égalité, la mixité et l'inclusion.

Il s'agit d'un levier puissant pour construire des économies plus inclusives et prospères sur notre territoire.

Alexandra Garnier, Directrice d'Initiative Terres d'Azur

En 2023, 49 % des projets financés étaient dirigés par des femmes, soit 43 projets d'entreprises.

ITA joue un rôle clé dans l'accompagnement et le financement de ces projets : de la création, à la reprise ou au soutien à la croissance d'activité par l'octroi de prêts à taux zéro, véritable levier pour démarrer ou consolider une activité.

Le partenariat avec le réseau FCE est d'autant plus pertinent qu'il rejoint l'engagement pris par ITA via son « Club femmes » qui favorise l'échange et le réseautage au sein d'un écosystème riche et dynamique.

July Peromet, Présidente du Réseau FCE

L'association FCE délégation Cannes Côte d'Azur a pour mission de promouvoir l'entrepreneuriat au féminin sur son territoire ; c'est donc tout naturellement que nous collaborons avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et Initiative Terre d'Azur.

Ces partenariats, instaurés depuis de nombreuses années, ont permis la mise en lumière de femmes cheffes d'entreprises et de les accompagner dans leurs développements et rayonnements.

Aller à la rencontre, former, inspirer les entrepreneures, entre dans la mission commune de nos trois entités.

RETOURS

UN DOUBLE ENGAGEMENT

Cette année, la CAPG et ITA renouvellent leur volonté de collaborer avec la Délégation Cannes Côte d'Azur du Réseau Femmes Chefs d'Entreprises (FCE) et organisent une soirée événement au Musée International de la Parfumerie à Grasse. Une rencontre durant laquelle les élu.es ont souligné l'importance du travail déjà réalisé avant de signer la nouvelle convention 2024 - 2026. Une double signature de convention qui rappelle un partenariat historique.

La CAPG et FCE se sont données de nouveaux objectifs pour 2024-2026 :

- Développer des projets visant à sensibiliser aux enjeux et défis que les femmes ont à surmonter dans la sphère professionnelle ;
- Proposer des portraits inspirants de femmes "modèles" ;
- Participer au " Mars de l'égalité en Pays de Grasse" tant sur l'organisation qu'en mobilisant ses adhérentes dans le cadre des interventions dans les collèges du territoire.

Les invité.es ont assisté à une conférence sur la thématique "le challenge des supers héroïnes de l'entreprise" animée par Valérie SALONE et c'est autour d'un cocktail que les perspectives de nouveaux projets se sont exprimées. La réunion d'ITA, des femmes FCE, des services de la CAPG et des partenaires a, une nouvelle fois, permis de poser les bases d'une collaboration efficiente.

Les femmes cheffes d'entreprises sont partenaires d'Initiative Terres d'Azur (ITA) et activement engagées en Pays de Grasse.

EN QUELQUES CHIFFRES

- **2 conventions biennales renouvelées** Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et FCE - Initiative Terres d'Azur et FCE.
- **3 axes prioritaires** retenus pour travaux
- **1 soirée** valorisant le partenariat
- **1 conférencière** bénévole Valérie SALONE
- **1 partenariat historique** de plus de 4 ans
- **1 thématique inspirante** "Le Challenge des Super-Héroïnes de l'Entreprise"
- **61 adhérentes** FCE Femmes chefs d'entreprises





JURIDIQUE

Ces lois et dispositifs visent à réduire les obstacles rencontrés par les femmes lorsqu'elles souhaitent créer ou reprendre une entreprise, tout en encourageant une plus grande égalité des sexes dans le monde de l'entrepreneuriat.



- **Loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 Copé-Zimmermann** vise à augmenter la représentation des femmes dans les conseils d'administration des grandes entreprises. Elle vise à améliorer la parité dans les instances de gouvernance des entreprises.
- **Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes** vise à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes, notamment dans le domaine de l'entrepreneuriat. Elle promeut l'égalité professionnelle et encourage l'accès des femmes aux responsabilités. La loi incite les entreprises à adopter des pratiques plus égalitaires et encourage l'accès des femmes à des postes de direction, ainsi qu'à la création d'entreprises.



Cette loi a introduit l'index dans le but de réduire les écarts de rémunération et de promouvoir l'égalité des chances au travail sur la base de plusieurs critères : Écarts de rémunération entre femmes et hommes / Écarts de taux d'augmentations individuelles / Augmentations pour les promotions / Nombre de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations / Parité dans les augmentations et promotions / Équilibre des congés maternité et leur impact sur la carrière..



- **Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel** vise à renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes dans le monde du travail et étend les obligations de parité à d'autres instances comme les conseils de surveillance et les comités exécutifs.
- **Loi n° 2021-1774 du 24 décembre 2021** vise à accélérer l'égalité économique et professionnelle en renforçant la transparence salariale, en favorisant la parité dans les instances dirigeantes et en luttant contre les discriminations dans les entreprises.



Extraits fournis à titre d'exemple, liste non exhaustive



FCE FRANCE
FEMMES CHEFS D'ENTREPRISES
CANNES
CÔTE D'AZUR

Réseau Initiative
TERRES D'AZUR



REMERCIEMENTS

Pour la CAPG : Maud BERGERET, Direction des Ressources Humaines - Vera TARCZYLO-HEIDTMANN, Service Juridique - Marine FABRER - Robin DOUSSAN - Alexandra TOGAN, Musée International de la Parfumerie.

Nos partenaires : Alexandra GARNIER, Directrice ITA et son équipe - July PEROMET, Présidente FCE - Valérie SALONE FCE & RISE PARTNER et l'ensemble des membres FCE.